

MANDAT DU COMITÉ DES COMMUNICATIONS

Composition

Le Comité des communications se compose d'au moins deux (2) ou jusqu'à six (6) représentants du Conseil d'administration au plus, dont un sera le vice-président des communications, le vice-président des services aux membres, et le président.

Le vice-président des communications préside le Comité des communications et peut nommer un autre président au besoin.

But et pouvoirs

Le Comité des communications est responsable des fonctions suivantes :

1. Donner une orientation au processus de planification stratégique des communications;
2. Identifier les besoins et priorités de l'AJJ en communications grâce à une consultation appropriée;
3. Élaborer et mettre à jour périodiquement le plan stratégique de communication de l'AJJ pour approbation par le Comité exécutif et le Conseil d'administration;
4. Superviser la mise en œuvre du plan stratégique de communication de l'AJJ et l'élaboration des divers plans de communication conformes au Plan stratégique de l'AJJ;
5. Recommander des initiatives en matière de communications conformes au plan stratégique de communication et au plan stratégique de l'AJJ au Comité exécutif et au Conseil d'administration pour approbation, selon le cas;
6. Mesurer et évaluer l'exécution des programmes de communications en utilisant des indicateurs de rendement clés sur une base semestrielle vis-à-vis les besoins et/ou les attentes des membres de l'AJJ;
7. Soutenir les efforts du personnel de l'AJJ et des autres comités ou groupes de travail de l'AJJ par l'élaboration et la mise en œuvre d'un protocole efficace pour traiter :
 - a. les demandes médiatiques;
 - b. l'approbation du contenu du site Web et des messages destinés aux membres, aux médias et au grand public;
 - c. le suivi des articles d'intérêt publiés dans les médias;
 - d. la transmission de correspondance aux membres;
8. Superviser la mise en œuvre des programmes de communication internes et externes de l'AJJ, qui peuvent comprendre sans y être limités à l'élaboration et l'entretien du site Web ainsi que la présence sur les réseaux de médias sociaux.
9. S'assurer que chaque membre du Comité est bien informé des questions préoccupant les membres de l'AJJ;

10. Promouvoir la reconnaissance et la notoriété de l'AJJ;
11. Fournir des conseils au Comité exécutif et au Conseil d'administration, selon le cas, sur les questions relatives aux communications lorsqu'elles se présentent;
12. Identifier les besoins budgétaires annuels liés à la gestion des programmes de communication;
13. Assurer la liaison avec les autres comités du Conseil d'administration pour s'assurer que des protocoles appropriés et efficaces sont en place pour la coordination des efforts de communications de l'AJJ;
14. Fournir des mises à jour et des rapports périodiques sur les communications au Comité exécutif et au Conseil d'administration, selon le cas;
15. Approuver les dépenses relatives aux programmes de communications, comme il convient;
16. Réviser le présent mandat au moins tous les cinq (5) ans.

Le président du Comité des communications

Le président doit présider les réunions, faire état des activités du Comité au Comité exécutif, s'assurer que les réunions se déroulent de façon efficace et que les mises à jour périodiques sur les questions liées à la communication sont fournies au Conseil d'administration comme il convient.

Le président doit assurer la liaison directe avec le Comité des membres comme il convient et peut inviter des personnes-ressources ou les membres du personnel occupant des postes clés, comme le directeur des communications de l'AJJ, à participer, selon le cas.

Les réunions

Les réunions seront convoquées au besoin et à raison d'au moins une fois par trimestre. Les réunions peuvent se tenir en personne, par téléphone ou par forum en ligne.

Le quorum

Le quorum est établi par une majorité des membres du Comité.

La gouvernance

Les recommandations et les décisions du Comité des communications, dans la mesure où des décisions peuvent être prises, doivent être prises par consensus.

Le Comité des communications rend compte au Comité exécutif et au Conseil d'administration.

Le soutien administratif

Le soutien est généralement fourni par le directeur des communications.

La tenue des dossiers concernant les décisions

Le président doit veiller à ce qu'on tienne un dossier contenant toutes les décisions et recommandations du Comité des communications. Le directeur des communications de l'AJJ peut agir à titre de secrétaire de réunion, à la demande du président.

Règlements administratifs et résolutions connexes consultés au cours de la préparation du présent document :

L'acte constitutif : article 7.3

Résolution adoptée le 1 et 2 mars 2003 établissant le Comité des communications.

Geoffrey Lester a présenté six résolutions pour créer les comités suivants:

- 1) *Développement des politiques*
- 2) *Négociations*
- 3) *Rémunération*
- 4) *Conditions de travail/Avantages sociaux*
- 5) *Communications*
- 6) *Membres*

Résolution : Qu'il soit résolu que les résolutions pour les cinq premiers comités soient amendées pour lire : « L'Association »

*Proposé par Geoffrey Lester
Appuyé par Richard Johnston.
ADOPTÉ.*

Résolution adoptée les 13 et 14 mars 2004 – fusion du Comité des communications et du Comité des membres de l'AJJ.

*c) Motion : pour fusionner le Comité des communications et le Comité des membres de l'AJJ.
QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil d'administration de l'AJJ fusionne le Comité des communications et le Comité des membres de l'AJJ en un seul comité qui portera le nom de « Comité des Communications et des membres ».*

*Proposé par P. Jetté.
Appuyé par D. Côté.
ADOPTÉ.*

Résolution adoptée le 3 et 4 juin 2006 séparant le Comité des communications et le Comité des membres. Consensus implicite sur la séparation du Comité des communications et du Comité des membres avec l'élection des vice-présidents.

d) Vice-président, Communications

Après trois appels à des candidatures, le candidat suivant a été mis en candidature, ce qu'il a accepté :

QUE J. Vaissi Nagy soit mis en candidature pour le poste de vice-président, Communications.

*Proposé par P. Jetté.
Appuyé par S. Gupta.*

M. Martin annonce que J. Vaissi Nagy a été élu vice-président, Communications, sans opposition.

*e) Vice-président, Membres
Après trois appels à des candidatures, le candidat suivant a été mis en candidature, ce qu'il a accepté :*

QUE D. Kuhlen soit mis en candidature pour le poste de vice-président, Membres.

Proposé par P. Bourassa.

Appuyé par D. Singh.

M. Martin annonce que D. Kuhlen a été élu vice-président, Membres, sans opposition.